

FICHE PRATIQUE

Que faire en cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques ?

Vous avez peut-être déjà repéré un nid de frelons asiatiques près de chez vous. Pour accompagner les habitants, la Communauté de communes met à disposition un annuaire d'entreprises spécialisées dans la destruction des nids.

Bon à savoir

Qui est responsable de la destruction d'un nid ?

Sur le domaine public : La destruction du nid est prise en charge par la commune ou la collectivité compétente. Si vous découvrez un nid sur un espace public (voirie, parc, chemin...), prévenez votre mairie ou le référent communal le cas échéant.

Sur le domaine privé : La destruction du nid relève en principe de la responsabilité du propriétaire du terrain ou du bâtiment concerné. Pour garantir une intervention efficace et sécurisée, il est recommandé de faire appel à une entreprise spécialisée référencée.

Vous repérez un nid ?

Observer : Vérifiez qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques, sans vous en approcher.

Localiser : Repérez son emplacement (adresse, hauteur, support, proximité d'un arbre ou d'une toiture...), tout en restant à distance.

Contacteur : Faites appel à un professionnel référencé pour une intervention adaptée et sécurisée.

Ne pas intervenir : Ne tentez jamais de détruire un nid vous-même. Cette opération présente un risque important et doit être réalisée par un professionnel.

Besoin de contacter un professionnel ?

La communauté de Communes met à votre disposition une liste d'entreprises référencées pour la destruction des nids. Consultez-la sur notre site internet.



Bonnes pratiques

Bons réflexes

- Observer à distance
- Signaler rapidement
- Recourir à un professionnel
- Eloigner enfants et animaux
- Rester calme, informer le voisinage

A éviter

- S'approcher du nid
- Ne pas détruire le nid soi-même
- Utiliser un insecticide ou produit chimique
- Secouer le support du nid